MANUEL DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur du Championnat suisse des jeunes sapeurs-pompiers est tenu de contracter une assurance spécifique pour cette manifestation.

Candidature / appel d'offre

- La demande doit être adressée par écrit à la Fédération suisse des sapeurs-pompiers FSSP.
- La date de réalisation du Championnat suisse doit être discutée avec la FSSP.
- La volonté et l'intérêt de l'organisateur de mettre sur pied un Championnat suisse doivent préalablement fait l'objet d'une «évaluation» par la FSSP.
- Le terrain sur lequel se déroule le concours doit satisfaire aux exigences stipulées dans le plan du concours (disponible en ligne).

Inscriptions

- Les inscriptions doivent être effectuées à l'adresse: www.jfw-schweizermeisterschaft.ch.
- Les inscriptions sont traitées par la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (laquelle s'occupera également de ce qui concerne l'envoi de la confirmation de participation, des informations dispensées aux participant-e-s ainsi que du contrôle des paiements).
- L'organisateur est responsable de fournir toutes les informations de détail nécessaires. Les coordonnées de la personne de contact (dont au minimum nom, prénom, numéro de téléphone et adresse de courriel) doivent être indiquées à la FSSP jusqu'au 31 décembre de l'année qui précède la tenue de la manifestation.

Hébergement

- Sur demande, les structures mises à disposition doivent permettre d'héberger séparément les filles des garçons (dortoirs, toilettes et douches).
- Il est possible d'héberger les participant-e-s dans des abris de la Protection civile. Il est à noter que les halles de gymnastique ne sont pas appropriées à cet effet.
- Les participant-e-s doivent avoir la possibilité de sécher leurs effets (locaux de séchage).
- Un hébergement séparé (hôtel, motel) – si possible situé à proximité immédiate de la zone du concours – doit être prévu pour les arbitres. Les frais d'hébergement des arbitres sont à la charge de la FSSP. Les propositions de solution d'hébergement pour les arbitres doivent être adressées à la FSSP environ 8 mois avant la date de la manifestation. La FSSP se charge ensuite elle-même de l'organisation de l'hébergement des arbitres.

Subsistance

- L'organisateur doit assurer la subsistance (repas végétariens / alternatives à la viande de porc) de l'ensemble des participant-e-s (y compris les arbitres) durant les trois jours que dure la manifestation.
- Vendredi: repas du soir (pour les participant-e-s: en fonction de leur arrivée, sans les arbitres).
- Samedi: petit-déjeuner, repas de midi, repas du soir.
- Dimanche: petit-déjeuner et repas de midi.
- Durant le concours, des boissons (thé, eau, etc.) doivent toujours être mises à disposition en suffisance dans des zones neutres. Il serait souhaitable de proposer également des fruits.
- Une table séparée – située à l'écart des équipes – doit être réservée pour les arbitres. Ces derniers doivent également pouvoir disposer d'un accès séparé, afin que leurs temps d'attente soient réduits au minimum.
- Il doit être possible d'acheter des en-cas payants sur site (kiosque, stand de glaces, de douceurs, de grillades – y compris des alternatives à la viande de porc, etc.).

Transports

- En accord avec la FSSP, l'organisateur doit lui-même retirer puis rapporter à Gümligen le matériel du Championnat suisse et celui du CTIF.
- Si la distance séparant la zone du concours des sites d'hébergement est très importante, l'organisateur doit assurer le transport des équipes au moyen d'un service de navettes.
- Les équipes voyageant avec les transports publics doivent être accueillies à leur arrivée.

Parcours du concours

- **Le parcours doit être monté le vendredi matin avant 10 heures.** Il sera ensuite inspecté et validé par les arbitres.
- Le parcours du concours doit encore être parcouru et inspecté par les arbitres avant le début des compétitions (contrôles à effectuer le samedi matin et le dimanche matin).
- **Dès qu'il a été validé par les arbitres principaux, le parcours du concours doit être surveillé durant les pauses, durant les repas de midi et durant la nuit. Tout accès non autorisé sur le parcours du concours est interdit.**
- Les marquages indiqués dans les plans doivent être tracés en couleurs (blanc ou jaune) sur le sol.
- L'organisateur doit prévoir un système de sonorisation avec un microphone pour le commentateur.
- Une zone neutre doit être mise en place devant les pistes du parcours (zone de contrôle des autorisations effectué par les arbitres).

Matériel complémentaire ne se trouvant pas sur la remorque

- Tours (dimensions selon les indications du plan du concours). Les tours doivent être ancrées au sol et assurées contre le vent et la tempête (voir ill. 1).
- Deux échelles (expertisées) identiques fixées aux tours et assurées.
- Alimentation électrique.
- Alimentation en eau pour chacune des pistes et disposant d'une pression suffisante (8 bar). En cas contraire, l'organisateur doit prévoir l'engagement d'un tonne-pompe ou d'une motopompe (augmentation de la pression).
- Les tours doivent être munies de sangles de sauvetage et d'anneaux d'attache (pour les mousquetons) fixes.

Bureau des arbitres

- Les arbitres sont engagé-e-s par la FSSP.
- Une remorque servant de bureau pour les arbitres doit être installée devant la ligne de départ.
- La remorque des arbitres doit être protégée contre les intempéries.
- L'organisateur doit mettre une personne à disposition du bureau des arbitres (pour la transmission de messages, etc.).
- Les résultats des concours doivent pouvoir être visibles pour le public quelques minutes après chaque épreuve.

Bureau du concours

- L'infrastructure suivante doit être mise à disposition du bureau du concours: imprimante, photocopieuse, connexion à internet.
- Le bureau du concours doit être sécurisé.
- Si le bureau du concours ne se trouve pas dans un bâtiment en dur mais dans une structure extérieure, son accès doit pouvoir être interdit à toute personne non autorisée.

- Le bureau du concours doit être proche du parcours du concours et doit permettre un vue globale sur celui-ci.
- Le bureau du concours doit être proche du parcours du concours.

Programme cadre

Championnat suisse de lancer d'hydrante

- Le Championnat suisse de lancer d'hydrante se déroule en parallèle au Championnat suisse des jeunes sapeurs-pompiers.
- L'organisateur doit mettre à disposition la place nécessaire pour au moins deux pistes de lancer. Les dimensions de ces pistes se trouvent dans le règlement du Championnat suisse de lancer d'hydrante www.jfw-schweizermeisterschaft.ch.
- L'organisateur met au moins 6 personnes à disposition (soit 3 personnes par piste).

Canton-hôte / Joutes récréatives

- *Les joutes récréatives sont organisées par le canton-hôte qui est désigné à l'avance. Dans ce contexte, les conditions cadres sont les suivantes:*
  - *il doit y avoir au minimum 5 postes (au besoin, la FSSP pourrait prêter deux jeux qu'elle a déjà en sa possession);*
  - *les équipes sont mélangées (cela ne concerne toutefois pas les équipes qui participent au Championnat suisse);*
  - *début à environ 10 h 00; fin à environ 16 h 00;*
  - *jour de réalisation: le samedi;*
  - *le canton-hôte a besoin de 5 à un maximum de 10 personnes pour aider à la réalisation de ces joutes, le ravitaillement lui est fourni par l'organisateur alors qu'il doit prendre s'occuper lui-même de tout éventuel hébergement de son «personnel»;*
  - *des possibilités d'hébergement doivent être offertes aux participantes et aux participants;*
  - *un classement doit être établi;*
  - *le canton-hôte est libre de décider s'il veut décerner des prix (Give-aways) ou pas;*
  - *l'organisateur communique à l'avance les possibilités d'excursions existantes dans la région et qui pourraient intéresser les équipes participantes. Les équipes du Championnat suisse pourraient ainsi agréablement compléter leur participation à la manifestation avec une excursion.*

- L'organisateur est libre de choisir et d'organiser lui-même le reste du programme cadre.

Coupe et prix

- La coupe itinérante et les médailles sont offertes par la FSSP.
- Le sujet figurant sur les médailles doit être soumis à la FSSP jusqu'au 31 décembre de l'année qui précède la tenue de la manifestation.
- La coupe itinérante doit être récupérée auprès du vainqueur de l'année précédente au moins deux semaines avant le début du Championnat suisse.
- Il faut veiller à ce qu'elle comporte l'indication gravée prévue.
- La coupe doit être présente sur le site lors de la cérémonie de remise des prix.
- **L'organisateur doit en outre remettre un prix correspondant au rang atteint aux quatre premières équipes classées (pas d'articles-cadeaux publicitaires).**
- La FSSP remet à chaque participant-e et à chaque accompagnant-e une sacoche. **L'organisateur est responsable de ce que peut contenir cette sacoche.**

Publicité

- La présence de publicité, de panneaux, d'affiches, de fanions, etc. dans la zone du concours doit faire l'objet d'une clarification préalable avec la FSSP (le cas échéant sur présentation de dessins ou d'illustrations).

- **Sur le site, l'entreprise vonRoll dispose de l'exclusivité absolue pour toute publicité relative à son secteur d'activité!**
- La présence de publicité promouvant l'alcool et le tabac est **INTERDITE** sur le site du concours.

Presse

- Aucun-e journaliste ou photographe non autorisé-e ne doit se trouver sur le parcours.
- Les accréditations de presse sont délivrées par la FSSP avant la manifestation.
- Les journalistes et les photographes accrédité-e-s doivent endosser une chasuble et porter un casque (disponibles auprès du bureau du concours).

Service sanitaire

- Un poste sanitaire doit être desservi durant toute la manifestation. Il doit se trouver à proximité des pistes du concours.
- **Les membres du service sanitaire doivent pouvoir comprendre et se faire comprendre des personnes présentes à la manifestation, et ceci dans les trois langues nationales.**

Divers

- Les membres du comité d'organisation ainsi que les responsables de secteurs doivent être identifié-e-s par leur nom et leur fonction (par ex. au moyen de badges).
- Toute la correspondance doit être livrées à la FSSP au moins 4 semaines avant la date de la manifestation, afin d'avoir le temps de la traduire.
- Une fiche d'urgence comportant les numéros de téléphone les plus importants doit être remise en temps utile à chaque équipe, à chaque arbitre ainsi qu'à la FSSP.

Indemnités

- Pour autant qu'il ait satisfait à toutes ses obligations, l'organisateur se verra remettre une somme de CHF 10 000.– par la FSSP.
- *Obligations:*
- **vonRoll:** publicité sur les tours / sponsor principal mentionné sur tous les imprimés / si possible stand de vente / annonce pleine page dans le livret de fête du Championnat suisse (si édité).
- **CSSP:** co-sponsor mentionné sur tous les imprimés.

- Fr. 200.– par équipe – Personnes supplémentaires: hébergement Fr. 10.– par nuit; subsistance Fr 10.–/repas (ces montants seront encaissés par la FSSP puis reversés au comité d'organisation).

Documents

- Les documents suivants constituent des références importantes pour le Championnat suisse. Ils sont disponibles en ligne:
- règlement (version 2014);
- code d'éthique;
- plan du parcours.